

Comité Départemental de Tir à l'Arc 37

Maison des sports de Touraine

Rue de l'aviation. Z.A le papillon BP 100

37 210 ParsayMeslay



<http://www.tiralarc-37.com>

Réunion du comité directeur du 13 janvier 2017

La séance débute à 20h45.

Les participants sont :

DURANT Etienne, FORET Frédéric, GILARDIN Philippe, GERAND Noémie, GERAND Anthony, CRENN Patrick, DRABICK Olivier, DUBOIS Jean Baptiste, VILATTE Annette, SOUCHET Béatrice.

Absents excusés :

ASTORGUE Dominique, RIVRAIS Bruno, GUILBERT Alain, OLIVIER Thierry.

1 Statut du comité départemental tir à l'arc 37 :

Les nouveaux statuts du CDTA37 sont prêts, Frédéric les a modifiés, ces différents changements avaient été discutés lors de notre dernière réunion du comité directeur. Il est à noter que les nouveaux statuts prévoient l'élection d'un représentant et d'un suppléant, leur rôle est de représenter le comité départemental de tir à l'arc 37 à l'assemblée générale de la fédération française de tir à l'arc. Les frais de déplacement ou tout autre frais lié à cette nouvelle mission de représentation sont pris en charge par le CDTA 37.

Une assemblée générale extraordinaire doit être organisée afin de valider les nouveaux statuts.

Il est proposé la date du vendredi 3 mars 2017 à la maison des sports.

2 Projet CQP tir à l'arc :

Jean-Baptiste Dubois archer du club de la Croix en Touraine, et membre du comité départemental de tir à l'arc nous a fait part au projet de passer un CQP tir à l'arc dans le cadre de sa réorientation professionnelle.

Le CQP est un certificat de qualification professionnelle que Jean-Baptiste Dubois doit obtenir afin de suivre une formation DEJEPS tir à l'arc, cette formation a lieu au Centre de tir à l'arc de Chennevières Sur Marne (94) son coût est d'environ 1100 €, le CDTA 37 proposent d'accompagner Jean-Baptiste Dubois dans sa démarche de qualification professionnelle.

Il sera établi une convention tripartite entre le CDTA 37, le club de la Croix en Touraine, et Jean-Baptiste Dubois.

La répartition et la participation des sommes engagées seront indiqués sur la convention tripartite.

3 Subventions :

Le dossier de demande de subvention au niveau départemental sera téléchargé dès le mois de février 2017 dès que celui-ci sera disponible.

À noter que la demande de subvention au niveau départemental se fait maintenant par voie dématérialisée.

4 Formation des entraîneurs :

Afin de proposer des formations complémentaires aux entraîneurs de tir à l'arc d'Indre-et-Loire, un courrier a été envoyé à Amandine Bouillot, cadre technique régional à ce sujet.

Une enquête est en cours au niveau de la ligue du centre afin de déterminer les besoins de chacun, néanmoins afin d'être plus proche et au plus juste de nos besoins et de nos attentes en termes de formation de nos entraîneurs une rencontre avec les entraîneurs d'Indre-et-Loire aura lieu fin mars ou début avril, les modalités et lieux seront communiqués en temps utile.

5 Commission arbitre :

La commission va proposer une formation le samedi matin soit le 28 janvier ou le 11 février à la maison des sports.

Le CDTA 37 compte un nouvel arbitre : Pascal Voisin du club de US Tours.

Le CDTA37 va passer commande de tenue dont la répartition et la prise en charge est la suivante :

Sur la tenue vestimentaire de l'arbitre 100 € à la charge du CDTA 37, et 70 € à la charge de l'arbitre.

Philippe Gillardin fait un rappel sur l'historique de la tenue des arbitres :

Avant les tenues actuelles, l'arbitre devait porter un blazer bleu marine et un pantalon gris accompagné d'une chemise blanche et d'une cravate bleue. Cette tenue était aux frais total de l'arbitre.

En 2006, une nouvelle tenue nous a été imposée, celle que nous connaissons tous à l'heure actuelle, à savoir, pantalon noir, polo rouge, veste polaire rouge et parka rouge.

Lors du lancement de cette nouvelle tenue, il a été décidé lors de l'AG d'Octobre 2006 du CDTA37(cf PJ, chapitre VII-4) que le cout de cette nouvelle tenue (à l'époque de 110€) était subventionné par le CDTA pour une somme de 70€ et le reste étant à la charge de l'arbitre. Précision, cette somme restante pouvait être négociée avec le club de l'arbitre concerné.

Notre trésorière Noémie Gerand signale qu'il y a actuellement un arbitre qui n'a pas réglé sa tenue. Le président du CDTA 37 invitent cette personne à régler sont du sans attendre.

6 Commission sportive :

La commission sportive prévoit d'organiser un stage 3D à Francueil la veille du concours de la Croix en Touraine, Jean-Baptiste présente le budget de cette opération.

Les quotas et le classement ont été vu pour l'élaboration du championnat départemental qui aura lieu à Loches le samedi 04 et dimanche 05 Février 2017 sur 21 cibles, dans une seule salle la seconde salle étend en rénovation.

Un cahier des charges de l'organisation de la coupe 37 a été présenté.

La Division Inter Départementale a vu le jour (DID) en accord avec les départements 36,18, 41 cette compétition remplace notre critérium départemental et permettra au premier de chaque catégorie d'accéder à la division régionale honneur.

Les dates de cette compétition sont pour cette saison :

- Le 4 juin 2017 à Vineuil.
- Le 11 juin 2017 à Bourges.
- Le 9 juillet 2017 à Richelieu.

7 Commission jeune :

Un nouveau système de progression a vu le jour au sein de notre fédération, la commission a donc décidé d'élaborer un nouveau règlement pour le spécial jeune, celui-ci est adapté au nouveau système de progression.

Pour le tir extérieur la proposition est faite de faire passer nos jeunes à 20 et 25 m correspondants aux flèches bleues et rouges.

Une réflexion est en cours sur l'organisation d'un tournoi pour les poussins, cette catégorie d'archers demande une organisation toute particulière.

Décision de ne pas reconduire les stages de perfectionnement Benjamin, minime, cadet une autre proposition sera faite afin de répondre au mieux aux souhaits et aux attentes de perfectionnement de chacun.

8 Divers :

Le 10 décembre 2016 avait lieu à la maison des sports de Touraine organisée par le CDOS d'Indre-et-Loire la conférence : *ensemble osons le sport*. Le président du CDTA 37 étaient présents à cette conférence. Nous communiquons le compte rendu de cette conférence dès qu'il sera en notre possession.

AS idée 37 est une association qui propose de faire des bilans des associations afin de les aider dans leur démarche de développement, des premiers contacts ont eu lieu, afin de mieux définir nos attentes et nos besoins nous reviendront vers eux la saison prochaine.

Le club de Joué-lès-Tours demande location des cibles 3D, campagne pour faire un complément de cible pour leur concours qu'ils organisent en mai 2017.

Pour les championnats départementaux Jean-Baptiste a refait les visuels de nos médailles, il a présenté les esquisses lors de la Réunion, adopté à l'unanimité au vu de la qualité du travail fourni.

Rappel de la réunion du CDTA 37 du 18 novembre 2017 : il a été décidé que les archers membres du groupe régional et participant au stage du CREPS de Bourges se verront subventionnés à hauteur de 50 € pour leur participation au stage de la Toussaint. Les modalités pour bénéficier de cette subvention : être inscrit régional, fournir les justificatifs de paiement et de participation à ce stage, les sommes seront versées aux présidents de clubs qui reverseront les sommes aux archers concernés. Le président du CDTA37 lors de la réunion 13 janvier 2017 ne souhaite pas bénéficier du versement de cette somme, puisqu'il est aussi bénéficiaire de cette subvention qu'il approuve et a fait voter.

Le CDTA 37 réfléchis très sérieusement à ne plus mettre à disposition de ciblerie pour les clubs. Les présidents de clubs ont reçu un questionnaire. Le président du CDTA37 remercient les présidents de clubs pour leur participation à ce questionnaire sur 18 clubs 11 ont répondu le résultat de cette consultation vous sera prochainement transmis.

Nous avons noté d'importantes dégradations sur les feux mis à disposition des clubs, l'an dernier la maintenance et la réparation des dégradations de ces appareils s'est élevée à une somme avoisinant les 400 €, ce matériel est mis à disposition des clubs pour une somme très modérée 25 €, je demande à toutes et tous de faire attention et de prendre soin du matériel qui est mis à votre disposition.

Fin de séance 23h30.

Le Président, le Secrétaire,

Frédéric Foret

Francis Baillargeaux